

INSCRIPTION EN SECONDE

Identité de l'élève :

NOM : Prénom :

Né(e) le : à Département/Pays :

Nationalité :

Tél portable : Courriel :

Boursier : OUI NON

Collez une
photo
ici

Dernier établissement fréquenté :

Nom du collège :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Langues étudiées : LV1 : LV2 :

Autres langues :

Redoublement

OUI NON

Réservé à l'administration

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : Travail :

Profession :

Téléphone portable : Courriel :

J'autorise l'établissement à utiliser cette adresse courriel Je n'autorise pas

Nombre total d'enfants à charge :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : Travail :

Profession :

Téléphone portable : Courriel :

J'autorise l'établissement à utiliser cette adresse courriel Je n'autorise pas

Nombre total d'enfants à charge :

Pour les parents séparés ou divorcés:

Double des documents administratifs à envoyer au responsable légal 2 : OUI NON

Tournez SVP →

INTENTION PEDAGOGIQUE – SECONDE

1) Enseignements obligatoires

Cochez votre deuxième langue vivante, l'anglais étant obligatoire. Le choix doit correspondre à la langue suivie au collège.

✓ Langues vivantes proposées au lycée Jules Ferry :

Allemand Anglais Italien Espagnol Russe

✓ Autres langues, précisez (Enseignement inter-établissement*, CNED) :

.....

**Formulaire d'inscription EIE à compléter*

2) Les enseignements facultatifs au choix*

✓ Enseignements proposées au lycée Jules Ferry :

Latin Grec Russe Histoire des Arts

✓ Autres enseignements, précisez (Enseignement inter-établissement**, CNED) :

.....

** Le choix d'une option facultative n'est pas synonyme d'inscription C'est une possibilité offerte dans la limite des capacités d'accueil et des contraintes d'emploi du temps de la classe. Latin, Grec et Histoire des arts sont souvent sur le même créneau horaire en fin d'après-midi.*

***Formulaire d'inscription EIE à compléter*

3) Section européenne

Le lycée propose une section européenne en langue allemande uniquement pour les élèves qui suivent l'allemand en langue vivante. Les élèves inscrits en section européenne suivent une heure de cours d'Histoire-Géographie en allemand.

Section européenne en langue allemand

Date :

Signature de l'élève :

Nom et signature du responsable légal :

Le rôle et la place des parents d'élève

Votre enfant va être scolarisé au collège ou au lycée Jules Ferry et vous aurez à jouer un rôle important au sein de notre communauté scolaire. Votre implication est essentielle dans la réussite scolaire de votre enfant grâce au suivi réalisé à la maison mais aussi grâce au lien créé avec les professeurs et conseillers principaux d'éducation qui suivent les élèves tout au long de l'année scolaire. Votre place est aussi importante dans la vie de l'établissement, les parents sont en effet membres de nombreuses instances de la cité scolaire.

Suivi des enfants :

Professeur principal et Conseiller Principal d'éducation (CPE). Il est important de repérer dès la rentrée les noms du professeur principal et du conseiller principal d'éducation (CPE) qui assureront le suivi de chaque élève. Ils seront vos interlocuteurs pour le suivi des résultats, celui des absences et retards, mais aussi pour tout sujet qui vous semble important pour la réussite de votre enfant.

Logiciel pour le suivi de scolarité :

Le site Monlycée.net vous permettra l'accès au logiciel de suivi de scolarité Pronote. Ce logiciel permet de suivre l'emploi du temps, les devoirs, les absences, les notes, mais aussi de contacter les professeurs et CPE.

Implication dans les instances :

Il existe au collège et au lycée plusieurs instances où sont présents les parents d'élèves. Il est important que les parents y participent ou qu'ils soient en contact avec leurs représentants.

- Conseil de classe : Les conseils de classe se tiennent 3 fois par an. C'est le lieu pour faire le bilan du travail et de l'attitude de la classe mais aussi de chaque élève et pour prendre les décisions d'orientation. Deux représentants de parents y sont présents. Vous pouvez être l'un d'entre eux ou prendre contact avec eux pour faire des remarques, avoir un retour sur la classe ou sur votre enfant. Les représentants sollicitent, avant le conseil, les familles dont ils ont les coordonnées et rédigent ensuite un compte-rendu qui est alors transmis aux autres parents de la classe. Ce sont les associations de parents qui donnent la liste des noms des représentants aux conseils de classe.

- Conseil d'administration (CA) : le CA est l'autorité délibérante du collège et du lycée, il se prononce notamment sur le projet pédagogique, le budget, les voyages et sorties. Le CA est composé de l'équipe de direction, de professeurs, d'agents, d'élèves et de parents. Les membres sont élus en début d'année scolaire. Il est important que des parents se portent candidats et que chaque parent participe à l'élection.

- Autres instances : les parents participent à beaucoup d'autres instances : commissions éducatives, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, foyer sociaux éducatif (FSE), commission restauration, conseil de la vie lycéenne, collégienne (CVL, CVC)...

Autorisation de transmission des coordonnées aux associations de parents d'élèves

Nom de l'élève : Prénom de l'élève : Classe :

Afin de pouvoir être contacté par les représentants de parents d'élèves, il est nécessaire que l'établissement leur communique vos coordonnées. Votre autorisation préalable est pour cela nécessaire.

Représentant légal 1: Nom : Prénom:..... Autorise N'autorise pas

Signature :

Représentant légal 2: Nom : Prénom:..... Autorise N'autorise pas

Signature :

FICHE D'INFIRMERIE
Année scolaire 2019-2020

NOM de l'élève : Prénom : CLASSE :

Date de naissance : Sexe : F M Externe ½ pension

EN CAS D'URGENCE, les personnes à contacter sont :

Collez une
photo

ici

Responsable légal 1

NOM :
Prénom :
Lien avec l'élève :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
- Domicile :
- Portable :
- Lieu de travail :

Responsable légal 2

NOM :
Prénom :
Lien avec l'élève :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
- Domicile :
- Portable :
- Lieu de travail :

ETABLISSEMENT PRECEDENT (nom et adresse complète) :
.....

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... autorisons l'anesthésie de notre
fils/fille..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide,
il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Si votre enfant est atteint de troubles de santé nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, un régime alimentaire, une conduite à tenir en cas d'urgence, veuillez prendre contact avec l'infirmière ou le médecin dès la rentrée scolaire.

Renseignements importants pouvant être communiqués sous pli cacheté.

Vaccination rougeole – oreillons, rubéole (ROR)

Date 1^{ère} injection..... Date 2^{ème} injection.....

Date du dernier DT Polio : Date du BCG :

Asthme :

Maladies – Allergies :

Contre indication éventuelle :

Nom et numéro de téléphone de votre médecin traitant :

L'infirmière accueille les élèves pour quelque motif que ce soit, dès lors qu'il y a une incidence sur la santé, elle participe aux bilans de santé et au suivi des élèves, elle assure auprès d'eux une mission éducative et relationnelle (cf circulaire du 06.91). Il est rappelé aux familles :

- Qu'en cas de malaise ou d'accident survenu à l'école, elles devront prendre en charge leur enfant,
- Qu'en cas d'urgence vitale, l'administration pourra faire appel aux secours spécialisés (Pompiers – SAMU),
- Qu'une assurance pour la prise en charge de transport et de soins éventuels est recommandée.

Date :

Signature :

INSCRIPTION ANNUELLE A LA DEMI-PENSION
Année scolaire 2019-2020
LYCEE
PAYABLE EN TROIS FOIS

Le SERVICE DE RESTAURATION est un service annexe de l'établissement. Il fonctionne sur 3 périodes [septembre à décembre/ janvier à mars/avril à juin]. Il est ouvert du lundi au vendredi inclus, de 11h20 à 13h00 (mercredi : 12h20-13h00).

L'inscription, volontaire, peut se faire pour 2, 3, 4 ou 5 jours.

Un badge numéroté est délivré gratuitement aux élèves inscrits pour la 1^{ère} fois ; il est valable pour la durée de la scolarité. **Ce badge est strictement personnel** : le prêter ou utiliser celui d'un autre élève peut entraîner l'exclusion du service de restauration. Sa présentation est **obligatoire** pour l'accès à la salle à manger. Sa perte ou sa détérioration nécessite son remplacement contre versement d'une somme de **cinq euros**.

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

N° DE BADGE :

NOM DES PARENTS (ou des Responsables) :

Mr

Mme

Adresse complète:

Code postal :

Commune :

Téléphone(s) :

Mail :

ENTOURER LES JOURS CHOISIS <i>(choix modifiable dans les 15 premiers jours du 1^{er} trimestre)</i>					
2 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
4 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
5 jours :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Paiement à réception de la facture Internet, CB, Espèces ou Chèque à établir à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jules FERRY Inscrire obligatoirement le nom et la classe de l'élève au dos du chèque (pas d'agrafe)					

Paris, le / / 2019

Signature obligatoire du responsable de l'élève

**DOCUMENT A RENDRE A L'INTENDANCE DEBUT SEPTEMBRE + ATTESTATION DE
QUOTIENT FAMILIAL +RIB pour remboursement et versement des bourses**



Adhésion à la Maison Des Lycéens (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est un outil au service des lycéens. Elle aide au développement de la vie culturelle au lycée et donne aux élèves l'occasion de créer des projets, de faire des sorties, de participer à des animations, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes. La Maison des lycéens est une association déclarée, qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif, écologique et humanitaire. Pour participer aux activités de la MDL l'adhésion est obligatoire : elle est donc fortement conseillée. Les adhésions contribuent grandement au financement des actions organisées par la MDL.

Cotisation : 5€ minimum

Règlement : par chèque uniquement, à l'ordre de la MDL du lycée Jules Ferry. La fiche et le chèque d'adhésion seront à remettre pendant la phase d'inscription. Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos du chèque et de remplir le bulletin ci-dessous.

.....
Bulletin d'adhésion 2019-2020

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse postale:

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____@_____

Je souhaite m'investir dans l'association (être candidat au Conseil d'Administration de la MDL)

Je souhaite déjà proposer une idée, une animation, ou un club :

.....
.....
.....
.....
.....

COTISATION A LA CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité, financée par les familles, relève pour chacun d'entre nous d'une grande importance. En effet, elle permet d'intervenir rapidement pour répondre aux élèves et familles en grande fragilité matérielle et financière.

Elle peut permettre, par exemple, de financer le déplacement d'élèves en voyage scolaire, en sortie scolaire mais aussi la prise en charge des frais de demi-pension et de transport de plusieurs élèves en situation d'urgence.

Les décisions d'attribution d'aide en provenance de la caisse de solidarité sont prises par la Proviseure sur avis de la commission des fonds sociaux.

L'engagement et le soutien du plus grand nombre à la caisse de solidarité permettra à la communauté scolaire de se mettre en mesure d'aider solidairement ceux qui en ont besoin.

La participation à la caisse de solidarité des élèves est volontaire. Le montant de cette participation est laissé à l'appréciation des familles. Les familles en difficulté peuvent demander une aide à l'intendance. Le chèque doit être rédigé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Jules Ferry avec le nom, le prénom et la classe de l'élève indiqués au dos du chèque (joindre le coupon ci-dessous sous enveloppe).

✂.....

Coupon à mettre sous enveloppe et joindre au dossier d'inscription

Cotisation à la caisse de solidarité

NOM de l'élève :

Prénom :

Niveau de classe :

Souhaite contribuer à la caisse de solidarité.

Montant de la contribution :

Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jules Ferry

INSCRIPTION ET RENTREE 2019-2020 AU LYCEE JULES FERRY

Les élèves sont affectés obligatoirement au lycée Jules Ferry par le rectorat de l'académie de Paris.

Aucune inscription sur demande directe des familles n'est possible.

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant les modalités d'affectation dans un établissement public parisien sur le site du rectorat de Paris : www.ac-paris.fr

INSCRIPTION

Les nouveaux élèves affectés en **seconde générale et technologique** au lycée Jules Ferry doivent confirmer leur affectation ?? Comment ?

Les dossiers d'inscriptions sont téléchargeables ci-dessous.

Ils doivent rapporter leur dossier complet au lycée Jules Ferry et ne pas oublier de se munir de l'avis d'affectation :

DATE DES INSCRIPTIONS SECONDE

Tout nouvel élève affecté par le Rectorat de Paris après la rentrée (suite à un déménagement ou une demande de changement d'établissement) devra retirer un dossier d'inscription au secrétariat de scolarité. Il devra obligatoirement être muni de son avis d'affectation.

REINSCRIPTION

Un dossier de réinscription nominatif sera distribué aux élèves du lycée Jules Ferry qui passent en classe supérieure ou qui redoublent. Ils doivent rapporter leur dossier complet selon le calendrier qui leur a été indiqué par leurs professeurs principaux.

LES PIECES DU DOSSIERS

PIECES OBLIGATOIRES

- Les informations administratives et les intentions pédagogiques avec le choix des options.

Inscription 2nde générale et technologique

Inscription 1^{ère} générale

Inscription Terminale ES, L et S

- L'autorisation d'accès et transmission des données du dossier médical numérique ESCULAPE
- Fiche d'inscription pour la demi-pension - lycée pour les élèves demi-pensionnaires
- 4 photos d'identité récentes au dos desquelles vous inscrirez les noms et prénom de l'élève
- Autorisation de transmission des coordonnées aux associations de parents d'élèves

Pour les secondes et les nouveaux élèves uniquement :

- Fiche infirmerie
- exeat (certificat de radiation de l'établissement d'origine)
- photocopie des 3 bulletins de l'année 2018/2019

PIECES FACULTATIVES

- Participation à la caisse de solidarité
- Adhésion au Foyer Socio-éducatif
- Adhésion à la Maison des lycéens
- Fiche d'inscription à un enseignement mutualisé (uniquement pour les élèves inscrits à un enseignement non proposé au lycée Jules Ferry et qui demandent à le suivre dans le cadre des enseignements inter établissements dans un autre lycée public parisien)

Le dossier d'inscription ou de réinscription doit être obligatoirement signé par le responsable légal.